

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
29 janvier 2016

Date d'affichage  
29 janvier 2016

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.

Représentés : Catherine HAMEREL par Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN par Noémie GIROD, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire

Objet : **ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

N° de délibération : **2016\_02\_05\_08**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

Lors de sa session du 22 avril 2015, le conseil municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur régissant les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion des services périscolaires suivants :

- restauration,
- NAP et garderies,
- transport.

Afin d'être en adéquation avec le fonctionnement des services, il vous est proposé d'approuver la révision de ce règlement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 20 janvier 2016,

**VU** l'avis de la commission des finances du 26 janvier 2016,

**OUI l'exposé qui précède,**

**ADOpte** le règlement intérieur annexé pour les services périscolaires de l'accueil collectif des mineurs.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : **25**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

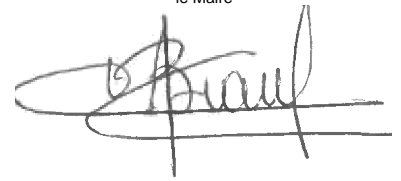
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**Le maire,**

**Alain BIAUX**

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Alain BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 10/02/2016 à 11:11:36  
Référence : 64b34e9255aa48e1d9d14bb9bb4f8c019ace98ee